

# Mémoire du séminaire de Yaoundé sur le développement de l'Afrique

Nous, organisations paysannes et de la société civile réunis à Yaoundé du 29 au 31 mars 2005, dans le cadre du séminaire international d'échanges et de réflexion organisé par l'ACDIC sur le droit à la souveraineté alimentaire ;

Attendu que, produire, manger est un droit universel inaliénable ;

Considérant le contexte actuel qui se caractérise par des problématiques communes

- ( l'érosion de la souveraineté alimentaire
- les importations massives de denrées alimentaires
- mort programmée de l'agriculture paysanne
- paupérisation des populations)

Nous nous engageons à créer un mécanisme de concertation aux plans sous régional et régional en vue de porter nos propositions aux échéances de négociations internationales imminentes (Bamako, Hong Kong...).

Ainsi, la société civile incite les gouvernements à :

- Accélérer le processus d'intégration régionale en vue d'une meilleure prise en charge concertée et efficace des négociations dans le cadre de l'Accord de Cotonou et du système commercial multilatéral ;
- Accélérer la réalisation des études d'impact économique des APE sur le développement durable des Etats et de la région ;
- Analyser et prendre en compte, dans le cadre des négociations diverses, les effets pervers de la dette ;
- Impliquer les ANE dans le processus d'élaboration des politiques commerciales et des modalités de négociations ;

**Les éléments suivant seront à prendre dans nos positions lors des négociations à venir :**

1. Reconnaissance et soutien de l'agriculture durable, notamment paysanne et familiale
2. Elaboration des politiques agricoles

négociées avec tous les acteurs, en mettant l'accent sur la promotion de l'agriculture durable ;

3. Vote de lois mettant en œuvre des financements publics pour favoriser un environnement attrayant et rentable sur le long terme pour l'agriculture. Ces lois doivent prévoir comme au Nord :

- La bonification des taux d'intérêt ;
- La mise en place de fonds de garantie et de calamité ;
- La mise en place de fonds facilitant la commercialisation ;
- La mise en place de crédits spéciaux pour l'insertion des jeunes (filles et garçons) ;
- La mise en place de fonds publics contre la désertification à travers des contrats avec des familles paysannes et les collectivités locales ;

4. Suppression des taxes et TVA sur les intrants et les facteurs de production ;

5. Cogestion des structures de formation et de spécialisation agro sylvo pastorale et halieutique ;

6. Financement pérenne du conseil agricole et rural (appui et accompagnement) ;

7. Dynamisation et organisation des marchés locaux et nationaux ;

8. Création et organisation de marchés et d'échanges régionaux pour les produits agricoles ;

9. Financement de la recherche agricole et agro alimentaire dans la région à partir des besoins exprimés par les acteurs concernés ;

10. Elaboration, adoption et suivi concertés des mécanismes de contrôle et de protection des produits agricoles locaux, nationaux et régionaux ;

11. Financement des infrastructures de communication, de transport, de stockage ;

12. Renforcement des interprofessions ;

13. Prise en compte systématique, dans toutes les politiques, programmes et projets des besoins et préoccupations des organisations de producteurs et leurs réseaux